

**Motion transformée spontanément en postulat par M.
Patrick Messmer lors de la séance du Conseil communal
du 22 mars 2018**

**Motion Patrick Messmer, demandant à la Ville de Gland un
droit de superficie pour la construction semi-privée d'une
salle de spectacle**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

En vertu de l'article 71 de notre règlement, j'ai l'honneur de déposer la motion ci-jointe.

Ce rapport est à la fois le travail d'une profonde réflexion, mais aussi fort de 17 ans d'expérience au sein des infrastructures de la culture. La collaboration entre la Municipalité et certaines associations bénévoles, ont permis de tisser des liens importants, et bénéfiques pour un public fidèle.

Introduction :

Retour dans les années 60 avec les propos de Lise Girardin, ancienne Maire de Genève :

« Avant l'an 2000, Genève et Lausanne ne formeront qu'une seule ville et les gens travailleront à mi-distance de ces deux agglomérations. »
La sortie d'autoroute à Gland était ainsi pensée et créée.

L'idée est reprise sur le plan culturel avec comme objectif principal de faire venir les habitants des régions genevoises et lausannoises à Gland, sans oublier les frontaliers des départements français voisins.
Le potentiel dépasse le million d'habitants, ce qui fait de cette région l'une des plus actives du pays.

Le futur projet incarne également parfaitement l'une des nouvelles philosophies pour les prochaines années : la décentralisation de la culture, une notion d'avenir favorisant la mobilité à but culturel pour toute une région.

1) Le contexte géographique :

Gland est située exactement à mi-chemin entre Genève et Lausanne et permet de toucher et attirer tout le bassin Lémanique.

Les raisons du choix de la Ville de Gland :

- **Une situation géographique unique**, qui répond aux exigences actuelles en matière de mobilité.

A titre d'exemple, l'habitant de Versoix se rendra plus rapidement à Gland que dans un théâtre Genevois. Celui d'Annecy mettra le même temps que pour se

rendre au centre de Genève. Quant au lausannois, il mettra 18 mn, et paiera son billet 14% moins cher que dans sa propre ville !...

- La proximité immédiate d'une sortie d'autoroute.
- Une facilité d'accès avec les transports en commun (trajet Gare de Gland → Théâtre, 7 mn à pied).
- Le théâtre actuel de 350 places a été construit en 1992 quand la population locale était de 6'000 habitants. Avec une population actuelle de 13'000 habitants (15'000 sous peu), la ville pourrait donc logiquement disposer d'une nouvelle jauge d'au moins 800 places.

2) la jauge de la future salle :

Elle est idéalement de **1'300 places** afin de pouvoir accueillir tous les types de spectacles : théâtre, humour, danse, variétés, jazz, concerts pop/rock et musique classique.

Des spectacles aussi bien francophones qu'anglophones.

Ce choix de capacité répond aux besoins du marché actuel et futur, ainsi qu'à des considérations commerciales : cette jauge permet d'être ramenée à 800 places si besoin. Elle correspond par ailleurs à la limite pour le théâtre et offre de très bonnes conditions pour la musique, et selon l'envergure.

La future salle sera complémentaire aux autres déjà existantes (Grand-Champ, Usine à Gaz, Rolle, Beausobre, et préservera ainsi les politiques culturelles y relatives.

3) La structure du bâtiment :

La notion d'écologie est primordiale avec notamment l'utilisation des bois de la région pour les matériaux de construction de la salle.

Une attention particulière sera apportée aux émissions de CO₂, à l'utilisation de produits locaux ainsi qu'à celle de l'énergie solaire, y compris pour les transports. A titre d'exemple, il est prévu de pouvoir recharger les véhicules électriques pendant la durée des spectacles via une énergie propre.

Le projet reflète une volonté politique caractérisée par **une démarche résolument écologique et respectueuse de l'environnement.**

4) La gestion de la salle :

Elle sera exclusivement effectuée par **la Fondation**, avec la présence en son sein d'un membre de la Municipalité de Gland.

Il faut préciser qu'en aucun cas les objectifs et buts de la future salle ne seront défavorables à la politique culturelle actuelle de la Ville de Gland et en particulier à la salle de spectacle existante. Les deux salles se veulent complémentaires, tant par leur structure que par leur programmation culturelle.

5) Le financement

Préambule relatif au financement futur de la culture :

L'un des prochains défis politiques sera le financement des retraites. Les budgets n'étant pas extensibles, la culture devrait donc voir ses subventions fortement diminuer. Dans ce contexte, seul un partenariat public/privé permettra de développer des projets culturels d'envergure...

La future salle : **un projet public/privé.**

- Financement privé via la Fondation.
- Financement public via la Ville de Gland qui met le terrain à disposition sous la forme d'un droit de superficie .

Estimation du budget initial : **entre 15 et 19 millions de francs.**

NB : les frais d'infrastructure et d'équipements seront intégralement à la charge de la Fondation. Aucun financement ne sera donc demandé à la Ville de Gland.

Les sources de financement de la Fondation :

- Fonds privés.
- Autres fondations.
- Structures culturelles existantes.
- Sponsoring (banques, industries etc.)

6) Le projet culturel et les partenariats :

Il est prévu une mise à disposition de la salle pour les structures culturelles romandes existantes (telles que l'OSR ou le Ballet Béjart), pour des créations de festivals, ainsi que des partenariats avec des manifestations existantes. Une collaboration avec certains organisateurs de spectacles est aussi envisagée.

La salle pourra par ailleurs être utilisée lors de séminaires, workshops, symposiums, congrès et autres événements privés/corporate...

Objectif : **150 locations par an**

7) Les équipements annexes :

- Un restaurant et un bar qui seront avant tout un lieu convivial favorisant les échanges et la proximité.
- Deux salles de cinéma : une salle intérieure et un drive-in extérieur (films projetés sur le mur extérieur de la salle).
- Ce lieu pourrait également être une vitrine ou une promotion pour la région (Vin, artisanat, tourisme, etc)
- Un espace dédié aux expositions permanentes (affiches de cinéma, photos de concerts, œuvres diverses) mettant aussi en avant les artistes de la région

tels que Phil Collins, Jean-Luc Godard, Luc Plamondon, Peter Ustinov, Coco Chanel, etc.

- Un vaste parking gratuit incluant des zones de recharge écologique.

8) Choix de la parcelle :

Le lieu le plus approprié, Surface numérotée 22, située à l'ouest du Théâtre de Grand Champ.(Zone pour un secteur mixte à Grand-Champ).

- Surface nécessaire pour la salle 5 000 m²
- Hauteur estimée : Maximum 9m

Avantages en matière de transport et d'accès :

- Mi-chemin autoroute et Gare CFF
- Parking (en partie) déjà existant (Grand-Champ)
- Accès ne traversant que très peu les zones d'habitation.

Les fondateurs du projet restent ouverts à d'autres opportunités, ou de projets en cours (mixité patinoire- Salle de spectacle), le but étant surtout de réunir les synergies communes.

9) Calendrier

Il s'agit d'une première estimation.

- Fin 2017 :

Elaboration du nouveau dossier

Dépôt de motion au Conseil Communal de la Ville de Gland

Présentation aux médias et au public

- 1^{er} semestre 2018 :

Rapport de la Municipalité et décision du Conseil Communal

Constitution de la Fondation

- 2^{ème} semestre 2018 :

Présentation du projet de la salle au Conseil Communal

Consolidation du dossier

Validation par le Conseil Communal

- Courant 2019 :

Début des travaux

- Courant 2021 :

Inauguration

Contact :

Patrick Messmer

info@patrickmessmer.ch

079/ 204 47 44

10) Annexes :

A) Les membres du Conseil de Fondation :

Le Président : Patrick Messmer / Organisateur et producteur de spectacles

Autres membres du Conseil de Fondation :

- Jean-Daniel Paschoud / Architecte du projet.
- Jean-Pierre Althaus / Ancien Directeur du Théâtre de l'Octogone, Chevalier des Arts et des Lettres
- Anne-Marie Kurz Trélex / Productrice de théâtre.
- Jaryse Tibérini Gland / Productrice de spectacles.
- Thomas Buchi / Ingénieur et concepteur bois, Genève.
- Annemarie Nijhof / Membre Evento, Administratrice de Swiss Event Prod et promoteur immobilier.
- Damien Grosfort / Responsable de la communication.
- Pascal Legros / Producteur de théâtre, Paris.
- Jean-Pierre Grey / Programmateur de cinémas et distributeur de films.
- Un membre de la Municipalité de Gland (à définir).

B) Le projet de constitution de la Fondation :

Voir le document en pièce jointe (document ACTA de 7 pages)

C) L'étude de marché :

Recensement exhaustif de l'ensemble des salles de spectacle du bassin Lémanique avec les différentes caractéristiques de chacune d'elles.

N'y figurent que les salles d'au moins 300 places proposant différents types de spectacles. Celles dédiées uniquement à un genre en particulier (comme la musique pour les Docks ou le théâtre pour La Comédie) n'ont donc pas été recensées.

Voir le tableau en pièce jointe.

D) La photo de la première maquette :



« Grande baie vitrée, car la culture est la transparence et le reflet de notre société ».

11) Objectifs

Ce rapport est une première ébauche, ou il sera tenu compte des possibilités des normes en vigueur, et des opportunités que l'on voudra bien saisir. Ce projet ne verra le jour qu'avec l'appui unanime des autorités, ainsi que des structures culturelles existantes. La venue d'un tel projet ne sera en rien un concurrent ou une ombre aux meneurs d'aujourd'hui. Mais c'est une opportunité, un défi, une véritable chance.

Conclusion :

Le motionnaire demande à la Municipalité la mise à disposition « en droit de superficie » d'une surface de terrain permettant d'accueillir une salle de spectacle de 1 300 places ainsi que le parking y relatif. La gestion étant attribuée à une fondation de droit semi-privée.

Gland, le 12 décembre 2017

PLAN DES ZONES

ETAT AU 15 janvier 2015



VILLE DE
Gland



LÉGENDE

- Zone du bourg
- Zone d'extension du bourg A
- Zone d'extension du bourg B
- Zone de moyenne densité
- Zone de faible densité
- Zone artisanale
- Zone industrielle A
- Zone industrielle B
- Zone à occuper par PQ
- Zone occupée par PQ légalisé
- Zone d'équipements publics
- Zone agricole et viticole
- Zone agricole et viticole protégée
- Zone horticole
- Zone verte
- Aire forestière (indicative)
- Zone intermédiaire

Note: Ce plan est une compilation du plan des zones légalisé en 1988 et des différents plans spéciaux légalisés à ce jour. Il est fourni à titre indicatif et seuls les plans originaux signés par les Autorités font foi. Ceux-ci peuvent être consultés au service bâtiments et urbanisme communal.

PLANS SPÉCIAUX LÉGALISÉS

1. PQ Cité-Ouest SA - Aux Tuillières
2. PQ La Lignière
3. PQ La Lignière II
4. PQ La Lignière III
5. PQ Mauverney-Dessus - Au Bochet Dessus
6. PQ Rue de la Gare - Route de Begnins
7. PEP Le Grand-Champ
8. PEP Le Sorby
9. PEP Villa-Prangins - La Crique
10. PPA Bois d'Aubonne
11. PPA Communet - Borgeaud
12. PPA En Cocardon I
13. PPA En Cocardon II
14. PPA En Mauverney II
15. PPA En Meydez
16. PPA En Meydez II
17. PPA En Vertelin
18. PPA La Ballastière
19. PPA La Chavanne
20. PPA La Ruaz
21. PPA Les Tuillières
22. PPA pour un secteur mixte à Grand-Champ
23. PPA Sous les Vignes
24. PPA Usine électrique des Avouillons